

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,  
Rue de Lorraine, 13,  
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé 1 exemplaire sont  
annoncés dans le journal.

PARAISANT LE MARDI

<p>INSERTIONS :</p> <p>Annonces . . . . . 25 Cent. la ligne</p> <p>Réclames . . . . . 50.</p> <p>On traite de gré à gré pour les autres insertions</p>	<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40</p> <p>ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.</p> <p>A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3</p> <p>Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.</p> <p>Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.</p>	<p>ABONNEMENTS :</p> <p>Un An . . . . . 12 Francs</p> <p>Six Mois . . . . . 6 id.</p> <p>Trois Mois . . . . . 3 id.</p> <p>Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus</p>
--	--	--

Monaco, le 24 Décembre 1878

## ACTES OFFICIELS

Par Ordonnance du 15 de ce mois, le Prince a nommé pour trois ans Membres du Comité des Travaux Publics, sous la Présidence de S. Exc. le Gouverneur Général :

- MM. Henri de Payan, *Vice-Président*,  
Charles Arnould,  
le Comte Gastaldi,  
Charles Jolivot,  
Antoine Lombard,  
le Ch<sup>er</sup> de Loth, *Secrétaire*.

Une autre Ordonnance de la même date nomme également pour trois ans Membres de la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu, sous la Présidence de M. le Maire :

- MM. Antoine Lombard,  
le Ch<sup>er</sup> de Loth,  
Pierre-Ange Muratore,  
Louis Bellando, *Secrétaire*.

## NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héréditaire, après avoir quitté Séville, parcourt en ce moment les côtes de l'Andalousie et s'y livre à l'exercice de la chasse.

M. le Marquis de la Riva, obligé par son récent mariage de résider désormais en Belgique, a offert au Prince sa démission des fonctions de Premier Chambellan de Son Altesse Sérénissime.

Le Prince, en acceptant cette démission, a fait connaître à M. le Marquis de la Riva le regret qu'il éprouvait de le voir quitter son service.

## Fête de Noël — Ordre des offices

Le 24 décembre, à 8 heures du matin.

Prime, Chant du martyrologe et Messe; ensuite Exposition du Saint-Sacrement.

Le soir à 6 heures, Clôture de la Neuvaine préparatoire.

A 10 h. 1/2, Chant de matines et Te Deum, présidés par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque, qui célébrera pontificalement la Messe de Minuit; Baisement de l'Enfant Jésus.

Le 25 décembre.

SOLENNITÉ DE LA NATIVITÉ DE N.-S. JÉSUS-CHRIST  
Matin à 6 h., *Grand'Messe de l'aurore*; messes basses jusqu'à 9 heures;

A 10 h. 1/2, Messe solennelle et Pontificale, après laquelle Sa Grandeur donnera la bénédiction papale, avec Indulgence plénière.

Soir à 3 heures, Vêpres solennelles présidées par Monseigneur l'Evêque;  
Homélie de Sa Grandeur et bénédiction du Saint-Sacrement.

Le 26, jeudi, comme les Dimanches ordinaires.

Sa Grandeur confèrera aux enfants le Sacrement de la Confirmation, à 3 heures du soir.

A l'occasion de la solennité de Noël, Mgr l'Evêque officiera pontificalement dans la Cathédrale provisoire : le 24, aux Matines et à la Messe de minuit; le 25, à la Messe du jour et aux Vêpres.

Le lendemain 26, à 3 heures de l'après-midi, Sa Grandeur administrera le Sacrement de la Confirmation aux enfants de la Principauté.

L'extension prise par le quartier de la Condamine, les nombreuses constructions nouvellement édifiées dans cette partie importante de la Principauté, ont justement appelé l'attention du Comité des Travaux Publics.

Certaines rues prolongées ne se trouvaient plus suffisamment éclairées, et les trottoirs laissaient à désirer sous tous les rapports.

Nous apprenons que de nouveaux réverbères vont être placés dans les rues qui en ont besoin, et que, par une délibération du 15 novembre dernier, le Comité des Travaux Publics a, en outre, décidé que tous les propriétaires d'immeubles à la Condamine seraient invités à faire daller en ciment les trottoirs bordant leurs propriétés sur la voie publique, dans le délai de six mois.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette mesure, qui assure la viabilité dans la Condamine, et qui donnera à ses rues l'aspect uniforme et convenable d'une véritable ville.

C'est pour le 1<sup>er</sup> janvier 1879, qu'on avait promis de livrer au public la salle de spectacle et de concerts de Monte Carlo; l'on ne s'est trompé que de six jours, et c'est définitivement le 5 du mois prochain qu'elle sera inaugurée, sinon complètement achevée. Le temps pluvieux que nous avons eu à subir ces jours derniers est sans doute pour beaucoup dans ce retard, qui, en tous cas, sera insignifiant. M. Garnier, admirablement secondé par ses deux secrétaires

MM. Bernard et Larche, deux jeunes architectes du plus grand mérite; et toute une légion d'artistes, ornemanistes, sculpteurs, peintres, etc., placés sous ses ordres, est arrivé pour mettre la dernière main à son splendide monument.

Nous allons, avec le lecteur, visiter cette merveille d'architecture qui sera, après le Grand-Opéra de Paris, un nouveau chef-d'œuvre de M. Garnier.

Disons d'abord que la rapidité avec laquelle s'est accompli ce travail est elle seule un prodige. Les fouilles faites dans le roc pour les fondations du théâtre ont été commencées avant qu'aucun dessin eût encore été exécuté. Cinq mois ont donc suffi pour les études, la construction et la décoration; puisque ce n'est guère qu'à la fin de juillet que le plan a été arrêté.

La façade de la salle, donnant sur la mer, mesure 74 m. 10 de longueur. La terrasse qui s'étend devant le monument et qui a une longueur de 150 m. environ, communique avec la terrasse inférieure, qui donne accès au tir aux pigeons par un escalier placé vis-à-vis le centre même de la façade. Aux deux extrémités de cette terrasse seront deux demi-lunes ornées de massifs, de statues; l'une, celle de gauche, sera munie de bancs pour les promeneurs; l'autre, du côté des jardins, recevra le kiosque destiné à la musique pendant les soirées d'été.

Le soubassement du théâtre, d'une hauteur de 5 m., est en pierres de la Turbie. C'est là que sera établi le café de Paris, dont le bâtiment actuel disparaîtra plus tard pour ouvrir une perspective à la place du Casino.

Trois arcades vitrées, de 9 m. de hauteur, forment la partie centrale de la façade et éclairent la salle. Elles sont soutenues et séparées entre elles par des colonnes en brèche-violette. Chaque arcade est coupée à mi-hauteur par une claustra en marbre de Sampans, ou marbre du Jura, ouvrant sur un grand balcon qui court devant la façade et d'où se déroulent sous les yeux, à gauche, le cap Martin et Bordighera; à droite, Monaco, la Turbie et la Tête-de-Chien.

Deux groupes sculptés, l'un par M<sup>lle</sup> Sarah Bernardt, « le Chant », et l'autre par Gustave Doré, « la Danse », seront placés de chaque côté du balcon.

Au-dessus des arcades court une frise de mosaïque en émaux de Venise, de 1 m. 25 c. de hauteur. Ces émaux sont fabriqués de la même façon qu'ont été jadis exécutés les émaux de Saint-Marc. La frise présente des masques antiques, des médaillons et des attributs conformes à la destination du

monument qu'ils décorent.

La partie principale et centrale de la façade que nous venons de décrire, est flanquée de deux tours d'une hauteur de 38 m. 50. Leur architecture légère et élégante rappelle le style oriental. Nous sommes ici à la fois dans l'Inde et dans l'Espagne. Au sommet et sur les quatre côtés des tours se trouvent, faisant saillie, quatre loges avec balcon, qui les rendent semblables aux minarets. Le dôme qui recouvre ces tours sera composé d'un cailloutis en galets de mer de diverses couleurs. Enfin, le dôme sera lui-même surmonté d'un petit campanile entouré d'un balcon.

Passons de la façade aux côtés. L'entrée donnant accès à la loge du Prince est vraiment monumentale. Un escalier en marbre conduit au rez-de-chaussée, par un autre escalier réservé, on pénètre au premier dans un corridor donnant, à gauche, dans le salon privé de Son Altesse Sérénissime; à droite, dans la loge Princièrè. Cette loge, décorée avec luxe par des cariatides et des sculptures, est complètement séparée des loges voisines.

Par un heureux hasard, le balcon de ce salon est juste en face du Palais de Monaco. Aux deux angles du balcon s'élèvent deux statues; le tout est surmonté d'un génie. Enfin, le drapeau monégasque flottera aux deux côtés de cette façade.

Le côté opposé présente la même décoration. Il est réservé à la scène et aux artistes. Un foyer est disposé au premier; les loges particulières se trouvent aux deuxième et troisième étages.

Pénétrons maintenant, par la porte de l'atrium du Casino, dans l'intérieur du monument de M. Garnier.

La salle présente une superficie de 400 mètres carrés et a une hauteur de 20 m. 45.

Des fauteuils sont disposés sur le plancher légèrement incliné vers la scène; outre la loge du Prince, il existe quatre loges aux angles. Huit cents personnes environ pourront trouver place dans cette salle.

Les trois arcades extérieures que nous avons décrites dans la façade sont reproduites à l'intérieur, dans le mur séparant le théâtre de l'atrium, avec cette différence qu'au lieu d'être vitrées, deux d'entre elles sont garnies de glaces et de tentures; dans celle du milieu est percée la porte par laquelle nous sommes entré, elle est surmontée de sculptures: deux génies supportant les armes de la Principauté.

Au-dessus de la grande corniche de la salle règne une riche décoration de sculptures en bronze et en dorure, qui encadre les quatre toiles de MM. Gustave Boulanger, la Musique; Feyen-Perrin, le Chant; Clairin, la Danse, et Lix, la Comédie.

Dans les angles des voussures sont des renommées gigantesques, tenant des palmes à la main. Elles mesurent 5 mètres de hauteur.

L'ouverture donnant passage au lustre en bronze doré qui éclairera la salle est entourée de guirlandes de feuilles et d'ornements en moulures dorées d'une grande richesse.

Toutes ces décorations, du reste, ont été traitées avec le plus grand soin. Tout y est grand, ample et beau. Aucun détail n'est resté oublié. De la base au faite, le monument, on le sent, a été le résultat de la même inspiration; chaque chose s'accorde avec l'autre, et le tout forme un gracieux ensemble.

La scène est très vaste. Nous ne parlerons pas de sa disposition au point de vue des décors, des trucs, des châssis, etc., qui sont l'accompagnement obligé des représentations théâtrales; nous ne nous occuperons que de l'aspect qu'elle présentera pendant les concerts de l'orchestre de M. Accursi.

Elle fera, dans ces circonstances, partie de la salle et figurera un salon où prendront place les musiciens. Cinq panneaux, traités en sorte de panathénées sur fond d'or, et représentant le Chant, la Poésie, la Danse et la Musique, décoreront ce salon.

La grande coupole qui recouvre la salle est en cuivre. Ce cuivre recevra une couche de vernis, et l'on peut se figurer l'effet que produiront les rayons solaires sur cette coupole dorée et resplendissante.

Enfin, la terrasse et les alentours de la nouvelle salle de spectacle seront éclairés, le soir, par des foyers électriques. Ce sera tout simplement féerique!

Quant à l'ensemble du monument vu extérieurement et intérieurement, il est difficile d'imaginer ce qu'il sera. Il y a là, architecturalement, tous les styles, et il n'y en a aucun propre; la vérité, c'est qu'il est tout entier du style Garnier: ce mérite-là lui suffit pour être cité comme une des œuvres les plus remarquables de notre époque.

TIR AUX PIGEONS

Jeudi 19 Décembre 1878

Poule d'Essai. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 24 m.

Le premier jour du Tir a été contrarié par la pluie; 12 ou 15 tireurs au plus.

Prix d'Essai. — Partagé entre MM. Cholmondeley Pennell, le vainqueur du Grand prix de l'année dernière, et le baron Cramm.

Prix d'Ouverture. — MM. Cholmondeley Pennell 1<sup>er</sup> (8 sur 8) et le baron de St-Trivier 2<sup>me</sup> (7 sur 8), 11 tireurs.

Des poules supplémentaires ont été gagnées ou partagées. Voici les noms des vainqueurs:

MM. C. Pennell, R. Vitton, baron Cramm, Chouquet, A. Rush.

Lundi 23 Décembre 1878

Poule d'Essai. — 20 fr. chaque. 1 pigeon à 24 m. 1/2

M. Pennell (11 sur 11). •

Prix de Décembre. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 24 mètres 1/2.

1<sup>er</sup> M. A. Rush (13 sur 14).

2<sup>me</sup> M. Alford (12 sur 14).

CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES

Vendredi 27 Décembre 1878

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 Pigeon à 25 mètres. PRIX D'HIVER. — Un Objet d'Art, ajouté à une Poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 0/0 sur les entrées. — 5 Pigeons à 25 mètres.

Lundi 30 Décembre 1878

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 Pigeon à 25 m. 1/2. PRIX DE LA ST-SYLVESTRE. — Un Objet d'Art, ajouté à une Poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 0/0 sur les entrées. — 5 Pigeons à 25 mètres 1/2.

La direction des postes et télégraphes rappelle au public, qu'aux termes de la loi du 13 janvier 1833, le montant des mandats d'argent non réclamés par les ayants droit dans un délai de huit années, à partir du versement des fonds, est définitivement acquis à l'Etat.

En conséquence, le public est prévenu que les mandats délivrés en 1871, et restés impayés jusqu'à ce jour, seront atteints par la prescription dans le courant de l'année 1879, suivant les dates d'émission.

A l'approche du jour de l'an, nous croyons devoir rappeler le service postal relatif aux cartes de visite. D'après la loi postale du 14 mars dernier, celles-ci se trouvent comprises dans la catégorie des imprimés en général et sont taxées 1 centime par 5 grammes, sous bande, et sous enveloppe ouverte; tarif commun, 5 centimes par 5 grammes.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Cannes. — Jeudi a été célébrée solennellement la pose de la première pierre du monument que la ville de Cannes érige en l'honneur de lord Brougham, le fondateur de la colonie anglaise.

On remarquait la présence de lord Brougham, fils du défunt, qui est venu à Cannes expressément pour la cérémonie; M. le Préfet des Alpes-Maritimes s'était fait excuser et n'a pu arriver que par le train du soir. Il était remplacé par M. le Sous-Préfet de Grasse.

Lorsque tous les invités eurent pris place, M. le Maire prononça une courte allocution, à laquelle répondit M. Barbe-Pateson, vice-consul anglais. Puis, pendant que la musique municipale exécutait un morceau des plus réussis, on procéda à la pose de la première pierre du monument.

Le soir, un banquet de 34 couverts, offert par M. le Maire, réunissait dans la grande salle de l'Hôtel de Ville un certain nombre des personnes qui avaient assisté à la cérémonie. M. Doniol, Préfet des Alpes-Maritimes, était présent.

Gènes. — On mande de la rivière de Ponente au *Corriere mercantile* que la neige tombée ces jours derniers a fort endommagé les orangers, les citronniers et les oliviers. Une grande partie des orangers ont été gelés. Les cultivateurs, qui s'attendaient à une abondante récolte, ont vu leurs espérances presque entièrement détruites.

Dans quelques parties de la rivière du Levant, particulièrement aux environs de Spezia, la neige a aussi endommagé les oliviers.

— La *Gazetta di Genova* signale l'apparition dans cette ville de fausses pièces de 20 francs. Elles sont à l'effigie de Napoléon et portent le millésime de 1864. On les reconnaît au poids et à la chevelure défectueuse de l'empereur.

FAITS DIVERS

La Chapelle de Sion

On nous écrit de Paris :

M. Mathieu Meusnier, l'éminent statuaire au ciseau duquel nous devons le buste de S. A. S. Charles III, dont un bronze ornait le magnifique pavillon de Monaco à l'Exposition universelle, vient de terminer, dans le chœur de la chapelle du couvent de Notre-Dame de Sion, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris, un important travail où l'habile statuaire fournit des preuves nouvelles et concluantes de son talent.

Un groupe, de 3 mètres, de la Vierge et de l'Enfant Jésus, occupe le milieu de l'abside, dans une niche dont la voûte lumineuse environne comme d'une gloire les divins personnages. Dix autres statues accompagnent le groupe central et complètent une décoration aussi sobre qu'imposante. Ce sont celles de saint Jean-Baptiste, saint Jean évangéliste au fond; saint André, sainte Madeleine, saint Pierre et sainte Véronique à gauche; saint Théodore, sainte Marthe, saint Paul et sainte Monique à droite. Ces figures, caractérisées par les attributs que la légende impose à l'artiste, sont d'un beau jet. M. Mathieu Meusnier en a fort habilement varié les attitudes, tout en leur conservant la sévérité voulue.

Le groupe et les statues, dont chacune a 2 mètres de proportion, en pierre aussi fine que le marbre, posées sur des socles à saillie légère, s'inscrivent dans des niches quadrangulaires peu profondes, surmontées d'un élégant fronton. D'autres socles, disposés entre les piliers de la nef, qui soutiennent les tribunes, attendent les chasses et reliquaires qu'ils sont destinés à supporter. Mais, dès à présent, on peut juger de l'heureux effet de l'ensemble, de la bonne proportion des figures dans l'harmonie générale du monument, qui fait grand honneur à l'architecte, M. Daumet.

Un nouveau venu, qui va faire du bruit dans le monde. Il s'agit d'un crayon électrique.

Tout le monde connaît l'étincelle électrique que donne la bobine Ruhmkorff; l'étincelle jaillit comme un petit trait de feu entre deux conducteurs métalliques. La mine de plomb conduit l'électricité. M. Bellet a eu l'idée de se servir d'un crayon comme d'un conducteur, et d'une plaque de zinc comme d'un second conducteur. On prend en conséquence un crayon qu'on relie à une bobine d'induction par un fil métallique, et une feuille de zinc qu'on fait communiquer avec le second pôle de la bobine. On place une feuille de papier sur le zinc et l'on écrit ou l'on dessine sur le papier. Du bout du crayon jaillissent sans interruption des étincelles qui percent le papier. Ce n'est plus ici, comme dans l'invention d'Edison, une aiguille mue par un petit moteur qui crible le papier de trous, c'est l'étincelle elle-même qui déchire le papier. Le dessin est ainsi tracé par la décharge électrique. Il n'y a plus ensuite, pour le reproduire autant de fois que l'on veut, qu'à placer ce dessin sur un papier et à passer par-dessus un rouleau encreur. On peut obtenir en quelques instants un grand nombre

de reproductions. Le dessinateur juge très bien de son travail dans ce système, parce que le trait apparaît en noir, comme s'il était fait par de la mine de plomb. Il va sans dire qu'on peut obtenir de même des clichés susceptibles d'être utilisés en typographie; il suffit de supprimer le papier intermédiaire et de faire mordre directement le zinc par l'épingle et de prendre des empreintes. On peut graver aussi à la minute avec une facilité exceptionnelle. Nous avons vu de très bonnes épreuves obtenues par ce singulier procédé. Il serait bien possible que l'on pût produire avec le crayon électrique des clichés à très bon compte, ce qui permettrait de donner encore à meilleur marché les ouvrages illustrés.

VARIÉTÉS

Colbert et l'industrie française.

Nous avons parlé dernièrement, à propos de la porcelaine, des privilèges et des restrictions qui empêchaient dans leurs débuts certaines industries de luxe de se propager, de se vulgariser. Quelques auteurs de notre époque ont vu dans ces réglementations de fâcheuses entraves à l'essor commercial de la France. Nous avons dit notre avis; mais, pour mieux mettre nos lecteurs à même de juger le travail des réformes industrielles et économiques, nous rechercherons avec eux, l'histoire à la main, dans quelle situation se trouvaient les manufactures et les fabriques avant ces réglementations, qui n'étaient que le fruit des efforts consciencieux de gouvernements sages et vraiment désireux de rétablir la prépondérance commerciale de la France.

Au Moyen-Age, la corporation exerçait sur l'universalité de ses membres un pouvoir absolu, parfois despotique, mais qui, en les privant dans une certaine mesure de leur liberté, leur assurait du moins le monopole du travail. Ce travail lui-même était soumis à une réglementation spéciale, à l'exécution de laquelle les corps de métiers attachaient une grande importance. Tous, maîtres, valets ou apprentis, lui devaient obéissance. Ces règlements étaient si nombreux, et le nombre des métiers si considérable déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, que Etienne Boileau, prévôt des marchands, dut, sur l'ordre de saint Louis, les réunir en un volume, qui a conservé jusqu'aujourd'hui le titre de *Livre des Métiers*.

Les prescriptions émanant de ces règlements entraient dans les plus petits détails de fabrication. Ainsi, par exemple, il était interdit aux bouchers de souffler la viande, de mêler le suif avec le saindoux, et de vendre autre chair que celle de bœuf; aux tisseurs, d'ourdir du fil avec de la soie dans une étoffe, et, dans les mélanges autorisés, il leur était recommandé d'avoir soin « que le fil fut aussi long ou plus long que la soie, si que le fil pière (paraisse) ».

Mettre une vieille serrure à un meuble neuf, ou mêler le chanvre avec le lin dans une même corde, mettre à des couteaux d'os des garnitures d'argent, constituaient des délits sévèrement punis.

La surveillance de ces règlements était confiée aux gardes du métier et aux prud'hommes, qui s'en acquittaient scrupuleusement. De fréquentes visites étaient faites dans les boutiques; on constatait la qualité des produits. C'est ainsi que les tisseurs ne pouvaient retirer des perches, sur lesquelles ils étaient étendus, les draps écrus et parés, avant qu'ils fussent examinés et parés.

Si la marchandise ne remplissait pas les conditions voulues, elle était saisie, confisquée ou brûlée, et les jurés infligeaient une amende au délinquant.

De même que la fabrication, la vente était réglementée avec soin. Le poids et la mesure étaient l'objet

de sévères visites; toute infraction aux lois de la probité était poursuivie avec la dernière rigueur.

Mais, en compensation, les statuts s'opposaient à tout ce qui aurait pu porter atteinte aux droits de chaque artisan et nuire à son commerce; de là certaines prérogatives, certains abus même, dont jouissaient les corporations et dont le compagnonnage était encore, au commencement de ce siècle, la dernière expression.

Ces prérogatives, bien que favorisant le monopole et par conséquent nuisibles au développement de l'industrie, eurent, pour la plupart, un effet avantageux au point de vue du perfectionnement et de la moralité. La routine était souveraine alors, et c'est avec elle que durent compter les réformateurs comme Henri IV et Colbert.

Les guerres intestines avaient laissé tomber en désuétude l'exécution des règlements imposés aux corps de métiers; mais les corporations, jalouses de leurs droits, les avaient conservés. Les fraudes s'étaient perpétuées, le commerce languissait, la misère était profonde dans tout le royaume, quand Henri IV prit la couronne.

Nous avons dit, dans un précédent article sur l'introduction et la fabrication de la soie, les efforts tentés par le chef de la maison de Bourbon. Il est permis de penser que, si ce souverain n'eut pas été arrêté dans sa marche vers le progrès, ses efforts eussent été couronnés de succès. Malheureusement, à sa mort, le système des corps et métiers survécut à toutes les commotions politiques et économiques, et l'esprit d'égoïsme qui lui avait donné naissance resserrait de plus en plus dans les étroites limites de ses règlements le champ du travail et du génie ouvrier.

« La prohibition instituée par la jalousie des métiers, dit M. Octave Noël dans ses *Causeries économiques*, s'étendit à la ville, puis à la province, pour aboutir au royaume, et il vint un jour où, pour obéir aux réclamations incessantes de ces puissantes associations, le pouvoir dut donner sa sanction à cette regrettable doctrine de la *balance du commerce*, qui a retardé de deux siècles l'épanouissement de l'activité commerciale. »

Une sorte de réaction s'était en vain produite contre le despotisme des corporations, l'anarchie arrêta, jusqu'à l'arrivée du cardinal de Richelieu, les progrès faits sous le règne précédent.

Sous la haute impulsion du cardinal, les fabriques de soieries de Tours, un instant défailtantes, furent énergiquement soutenues, et l'on ne tarda pas à y compter sept cents moulins, huit cents métiers, mis en œuvre par plus de vingt mille ouvriers. En même temps, une manufacture de verres fut établie en Picardie, et le fondateur de la tapisserie de la Savonnerie, Dupont, dont l'industrie avait beaucoup souffert des troubles de la Fronde, reçut, ainsi que son associé Lourdou, des lettres de noblesse, et « la fabrique et manufacture de toutes sortes de tapis, autres ameublements et ouvrages du Levant, en or, argent, soye, laine, pour dix-huit années, à commencer du 1<sup>er</sup> juillet 1627 ».

Malgré les remontrances du gouvernement et la rigoureuse administration de Richelieu, les corporations se montraient toujours hostiles aux améliorations apportées, et chaque jour des querelles s'élevaient entre les divers métiers. Les registres du temps témoignent de l'ardeur qui animait les parties adverses dans les procès des corporations entre elles. « Les toilières, blessées de voir les teinturiers vendre des toiles écruës, les attaquaient devant les tribunaux, et, pendant cinquante ans, poursuivaient la reddition d'un jugement en leur faveur. La police, mise sur pied par les émeutes que soulevait la concurrence des produits étrangers, était contrainte de menacer des galères les ouvriers et artisans récalcitrants (1). » A Rouen, la rivalité de plusieurs métiers devait être réprimée par la force.

(1) FRÉGIER, *Histoire de la police de Paris*.

Ce n'est pas tout : l'esprit de nationalité, mal compris et mal interprété, avait fait naître chez les industriels la haine de la concurrence étrangère. Un document du XVII<sup>e</sup> siècle rapporte que des bâtiments ayant amené au port de Rouen cent mille livres de drap anglais, les drapiers de la cité et ceux de Darnetal, se réunirent à la Croix-de-Pierre avec le plus grand désordre et annoncèrent des intentions hostiles. Tandis que les uns portaient plainte au Parlement, les autres se précipitèrent sur les ballots qu'on avait commencé à décharger, et, après y avoir mis le feu, sautèrent sur les bâtiments et en jetèrent la cargaison à l'eau.

Telle était la physionomie commerciale de la France à l'avènement de Colbert; nous allons voir ce que fit ce ministre pour rétablir dans le royaume la prospérité et l'ordre.

(A suivre.)

L'Administrateur-Gérant : A. DALBERA.

Succession de feu FRANÇOIS LORENZI

ex-entrepreneur de travaux publics à Monaco.

Mise en vente prochaine d'une grande et belle maison, à trois étages, en cours d'exécution, ayant façade sur trois rues de la Condamine, et appartenant aux enfants mineurs.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte aux minutes de M<sup>e</sup> Henri Leydet, notaire à Monaco, à la date du vingt-six juin mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et transcrit,

Madame Marie Hensel, veuve de Monsieur François Blanc, propriétaire, demeurant à Paris, ayant fait élection de domicile à Monaco, en sa demeure à Monte Carlo, a acquis, pour le prix de cent quarante-quatre mille francs,

De Madame la Comtesse Cornélie-Honorine de Vedel, veuve de Monsieur Martin de Leuze, propriétaire, demeurant à Monaco, et de Monsieur le Comte Dominique-Honoré de Vedel, propriétaire, Conseiller général du département des Alpes-Maritimes, demeurant à Paris, ayant élu domicile en la demeure, à Monaco, de Madame la Comtesse de Vedel. sus-nommée,

Une pièce de terre située audit Monaco, quartier de Saint-Michel, d'une contenance de sept mille deux cents mètres carrés, ensemble deux petites maisons situées à l'angle Sud-Est de ladite pièce de terre, sur le boulevard de la Costa ou route de Menton; le tout confrontant au Nord à Madame la Princesse Ginetti, à l'Est à l'avenue de Saint-Michel, à l'Ouest à la ruelle du Moneghetti, au Midi à Monsieur Nave et audit boulevard de la Costa.

Le vingt-trois décembre courant, dépôt a été fait au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté d'une expédition de l'acte de vente sus-énoncé, transcrit.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, et dont la désignation précède, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le vingt-trois décembre mil huit cent soixante-dix-huit.

H. LEYDET, notaire.

M<sup>me</sup> ASÉ INSTITUTRICE. — Leçons d'Italien et de Français. — English Spoken. Maison Colombara, aux Moulins, Monaco.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Décembre.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température. et au niveau de la mer.					TEMPERATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					TEMPERATURE moyenne de la mer	HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ETAT DE L'ATMOSPHÈRE	
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir					
	15	752.7	752.4	752.4	752.5	754.2	7.4	8.6	7.5	7.6					5.5
16	758.8	758.7	757.1	756.8	756.2	7.2	8.5	8.3	7.2	6.5	12.5	51	calme	id.	
17	751.6	748.8	746.2	745.5	745.2	5.9	6.7	7.2	7.2	7.2	13.2	86	S E	couvert, pluie	
18	750.3	751.8	754.2	755.2	756.7	8.9	9.9	10.2	8.1	8.2	13.2	69	S	très beau	
19	755.9	754.8	754.2	754.3	755.6	8.2	7.2	9.2	7.5	8.6	13.5	79	S E	couvert, pluie	
20	752.2	750.3	748.5	747.7	747.8	9.4	9.8	10.4	10.6	10.8	13.5	95	id.	id.	
21	749.8	750.8	754.1	756.5	758.7	8.5	10.6	12.2	9.4	9.2	13.2	53	S O fort	très beau	
DATES		15	16	17	18	19	20	21							
Observations :		Maxima	8.6	8.5	7.2	10.3	9.2	10.8	12.2	Pluie tombée : 14 <sup>mm</sup>					
		Minima	5.2	4.2	4.5	6.2	6.5	6.5	7.5						

Du 15 au 21 décembre	BAROMÈTRE à 8 h. du mat.		TEMPÉRATURE moyenne de 8 h. du m.	TEMPÉRATURES EXTRÊMES	
	minim	maxim		minim	maxim
Paris	747.2	756.7	- 2.6	- 6.2	1.8
Berne	751.8	762.6	- 4.8	-15.8	1.3
Thurso	734.8	752.6	1.6	- 4.4	4.4
Londres	741.7	756.9	0.5	...	...
Bruxelles	742.6	755.2	- 1.1	- 4.1	2.3
Copenhague	740.6	752.3	- 0.7	- 2.2	1.2
Haparanda	741.1	760.1	- 7.6	-17.2	- 3.2
St-Petersbourg	742.4	761.9	- 3.3	...	...
Berlin	744.8	756.7	- 2.9	...	...
Vienne	745.1	759.2	- 4.6	-14.2	2.2
Rome	744.9	757.8	8.2	0.7	12.8
Madrid	751.2	766.2	8.9	- 2.7	14.5

Les températures au-dessous de zéro sont précédées du signe -

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 22 Décembre 1878

GOLFE JUAN. b. l'Assomption, fr., c. Barral, sable.  
 ID. b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, sable.  
 ID. b. l'Eclaireur, id., c. Fochon, id.  
 ID. b. la Fortune, id., c. Moute, id.  
 ID. b. le Charles, id., c. Allègre, id.

Départs du 16 au 22 Décembre 1878

GOLFE JUAN. b. l'Assomption, fr., c. Barral, sur lest.  
 ID. b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, sur lest.  
 ID. b. l'Eclaireur, id., c. Fochon, id.  
 ID. b. la Fortune, id., c. Moute, id.  
 ID. b. le Charles, id., c. Allègre, id.  
 ID. b. St-Pierre, id., c. Giraud, id.  
 ID. b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, id.  
 ID. b. la Fortune, id., c. Moute, id.  
 SUSAH. t.-m. Jane Pardew, anglais, c. Blig Benjamin, sur lest.

**DENTISTRY in all its BRANCHES**  
 M. ASH, Villa de la Riva, Condamine. — MONACO  
 M. ASH, represented at NICE, since 1869, a celebrated  
**AMERICAN DENTIST**

**VOLAILE D'ITALIE & GIBIER FRAIS**  
**CAFÉ-RESTAURANT DE LA GARE**  
 PRIX MODÉRÉS  
 J.-B. COGNO, Place-d'Armes, Monaco

**PÂTISSERIE FRAICHE DU JOUR**  
 Confiserie, Vins fins et Liqueurs de 1<sup>re</sup> marque,  
 Bonbons. — Prix modérés.

**TEISSEIRE**  
 Rue Grimaldi, à la Condamine, à proximité de la gare.  
**Hôtel des Alpes**, rue Grimaldi, à louer meublé  
 pour hôtel, — S'y adresser.

**HOTEL DE RUSSIE**  
 et **RESTAURANT DES FRÈRES PROVENÇAUX**  
 ANNEXE DE L'HÔTEL DE RUSSIE. CAFÉ DE RUSSIE  
 A côté de l'Hôtel de Paris. — Table d'hôte. — Service  
 à la carte à toute heure. — Salons et cabinets par-  
 ticuliers. — Prix modérés. — GUILL. VOIRON, prop.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1878

**HOTEL BEAU-RIVAGE**  
**Boulevard Monte Carlo** (à égale distance des gares de MONACO et de MONTE CARLO)  
 Cet hôtel est dans une situation unique, plein midi, abrité des vents d'Est et du Nord. Site pittoresque,  
 vue admirable sur la rade, la ville de Monaco, le Palais du Prince et la Corniche : à deux minutes du  
 CASINO de Monte Carlo. TABLE D'HÔTE à 6 heures. — DINERS à PART.

**G<sup>d</sup> HOTEL DES BAINS à MONACO**  
 Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de  
 ses appartements et de son service, vient de s'adoindre, comme annexe, l'ancien HÔTEL DU LOUVRE qui  
 lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.  
 Grande terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plu-  
 sieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris  
 à des prix modérés.

**HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 21 OCTOBRE 1878. — SERVICE D'HIVER.**  
 Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

Dist. Kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	499	471	473	475	477	481	479	3	503	487
	1 <sup>er</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.		mixte	mixte	mixte	Express	mixte	direct	mixte	Express	mixte	mixte
240	29 55	22 15	16 25	Marseille	matin					7 55	6 35	11 15		1 20
173	21 30	16	11 70	Toulon					6 40	9 49	10	12 36		3 42
47	5 75	4 30	3 15	Cannes		7 06	9 01	9 46	11 10	1 14	2 50	3 50		7 59
16	1 95	1 45	1 10	Nice	arrivée	8 04	9 54	10 37	12 08	2 05	3 54	4 40		8 57
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-sur-Mer	départ	8 19		10 47	12 30	2 24		5 01	6 50	9 14
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu		8 30			12 42	2 35		5 13	7 01	9 26
7	» 85	» 65	» 45	Eze		8 37			12 49			5 20		9 33
2	» 70	» 55	» 35	Monaco		8 45			12 57			5 28		9 42
5	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo		9 03		11 23	1 12	3 01		5 42	7 26	9 56
10	1 20	» 90	» 65	Cabbé-Roquebrune		9 10		11 28	1 18	3 07		5 48	7 32	10 02
19	2 45	1 85	1 30	Menton		9 19			1 32			5 57	7 42	10 13
173	19 15	13 55	9 65	Vintimille h. de Rome		4 55	9 43		1 55	3 40		6 06	8 05	10 22
				Gènes	soir	6 28	11 45		4 07	6 03			9 55	
					soir	12 55	6 05		10 20	10 50			10 32	

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

Dist. Kilom.	1 <sup>er</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.	STATIONS	478	500	482	4	486	488	492	494	496	498
					mixte	mixte	mixte	Express	mixte	direct	mixte	mixte	Express	mixte
173	19 45	13 55	9 65	Gènes, h. de Rome, dép.	matin					7 40	8 35	12 55		4 15
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris		6 35		10 20		12 45	3 14	6 55		10 16
10	1 20	» 90	» 65	Menton		7 10	8 30	10 55		1 20	3 50	7 30	10	10 50
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebrune		7 20	8 40	11 05		1 31	4	7 43	10 12	
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo		7 29	8 50	11 15		1 41	4 10	7 54	10 22	11 12
7	» 85	» 65	» 45	Monaco		7 36	8 59	11 22		1 47	4 20	8 01	10 28	11 18
9	1 10	» 80	» 60	Eze		7 49	9 13	11 35			4 33	8 15		
11	1 35	» 95	» 75	Beaulieu		7 57	9 21	11 43			4 41	8 23		
16	1 95	1 45	1 10	Villefranche-sur-Mer		8 04	9 28	11 50		2 11	4 48	8 32		11 42
47	5 75	4 30	3 15	Nice	arrivée	8 16	9 40	12 02		2 23	5	8 44	11 03	11 54
173	21 30	16	11 70	Nice	départ	6 08	9 55	12 20	1 43	2 45	5 20	9 06	11 08	12 25
240	29 55	22 15	16 25	Cannes		7 16		11 05	1 15	2 55	3 45	6 18	10 02	11 58
				Toulon		12	»	3 23	4 27	8 10	7 38			8 27
				Marseille	soir	2 20		5 18	6 20	11 15	10	»		10 45

35 minutes de Nice

**MONACO — MONTE CARLO**

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

**SAISON D'HIVER.**

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin : théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

**SAISON D'ÉTÉ.**

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds. — Hydrothérapie.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.